



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 22 octobre 2013

18 heures 30

-----

DL/MG

N° 001600

Service  
Aménagements  
Urbains - OPAH du  
centre ancien et des  
faubourgs : Aide aux  
propriétaires

Affiché le :

Le mardi 22 octobre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Véronique GACH (5<sup>ème</sup> Adjoint), M. Jean-François DORE (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9<sup>ème</sup> Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale).

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4<sup>ème</sup> Adjoint) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7<sup>ème</sup> Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-François DORE (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n° 1242 du 27 septembre 2011 l'avenant n°1 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. MALAVARD Michel	52, rue des Marchands Apt 1 : T2	10 971 €	9 686 €	20 657 €
M. MALAVARD Michel	52, rue des Marchands Apt 2 : T2	11 543 €	9 972 €	21 515 €
M. MALAVARD Michel	52, rue des Marchands Apt 3 : T3	9 603 €	6 802 €	16 405 €

Propriétaires occupants :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme CHABRAND	191, Cours Lauze de Perret	591 €	886 €	1 477 €

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 approuvant l'avenant n°1 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,

- VU la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

- **CONSIDERANT** l'examen de ces dossiers lors du comité de suivi de l'OPAH du 21 septembre 2013,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer.

## LE CONSEIL A LA MAJORTIE QUALIFIEE

- **APPROUVE** l'attribution des subventions ci-dessous aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. MALAVARD Michel	52, rue des Marchands Apt 1 : T2	10 971 €	9 686 €	20 657 €
M. MALAVARD Michel	52, rue des Marchands Apt 2 : T2	11 543 €	9 972 €	21 515 €
M. MALAVARD Michel	52, rue des Marchands Apt 3 : T3	9 603 €	6 802 €	16 405 €

Propriétaires occupants :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme CHABRAND	191, Cours Lauze de Perret	591 €	886 €	1 477 €

- **DIT QUE** le montant total de ces dépenses de 60 054 € est réparti à hauteur de 32 708 € pour la commune d'APT et de 27 346 € pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**